 **Fin du Contrat Générations ?**

La CGT a demandé l’ouverture de négociations relatives à la reconduction du Contrat Génération tel qu’il a été négocié à la CARSAT -RA depuis le 31 janvier 2017.

Ce Contrat Générations offre la possibilité, pour les salariés, d’une prise en charge par l’employeur des cotisations sociales vieillesse et retraite complémentaire à taux plein pour un agent à temps partiel **à compter des 3 années avant la date de retraite à taux plein**. Cette disposition s’accompagne d’un engagement de l’employeur d’embaucher du personnel de moins de 26 ans.

Pourquoi la CGT est-elle inquiète quant à la reconduction de ce Contrat Générations qui arrive à échéance en mars 2020 ?

Parce qu’un accord national vient d’être signé sur le sujet qui apporte un moins disant énorme.

En effet, il limite **la prise en charge des cotisations différentielles par l’employeur à**  **compter de la date de la retraite à taux plein.**

Bien sûr, la CGT n’a pas signé cet accord qui représente une vraie régression sociale pour les salariés.

Cet accord national accompagne la volonté gouvernementale qui veut que les salariés doivent travailler plus longtemps !

Cet accord maltraite les séniors !

Il va à l’encontre des discours souvent exprimés par nos directions disant que les séniors sont des pépites à conserver, qu’il faut les accompagner en fin de carrière…sans leur aménager leur temps de travail !

Beaucoup de salariés sont contraints de travailler après 62 ans, voire jusqu’à 67 ans.

Ils devront donc attendre, pour certains, jusqu’à 67 ans pour pouvoir bénéficier d’un temps partiel avec prise en charge de leurs cotisations sociales à taux plein…

Quelle fumisterie ! Quelle mascarade !

Quel mépris pour les salariés séniors qui vivent des conditions de travail plus difficiles car la fatigue s’accentue avec l’âge et avec, pour certains, des trajets importants !

Quelle attaque pour les salariés les moins bien payés qui ne peuvent pas se permettre de supporter le coût financier d’un temps partiel du fait de ses conséquences sur le calcul de la retraite !

Quelle attaque pour les femmes qui ont dû s’arrêter de travailler pour élever leurs enfants et devront donc se payer aussi leur aménagement de fin de carrière !

Décidément, pour nos employeurs et pour les organisations syndicales qui signent de tels accords, un salarié est toujours un coût, une charge, jamais une ressource, un être humain singulier apportant son savoir-faire à la contribution de l’entreprise.

La direction de la CARSAT-RA nous laisse entendre que l’accord national limite sa marge de manœuvre et que l’accord local actuel ne pourrait pas être reconduit.

« L’alignement national » sert de prétexte bien facile pour la direction de la CARSAT-RA.

**La CGT défendra bec et ongles la reconduction de cet accord, sûrement seule, …non, avec les salariés !**

Lyon, le 25 octobre 2019